

RAPPORT DU QUATRIÈME TRIMESTRE 2008

CONSEIL DES CORPORATIONS DE LA COURONNE Une corporation de la Couronne du Manitoba

NATURE DE L'ORGANISME

La *Loi sur l'examen public des activités des corporations de la Couronne et l'obligation redditionnelle de celles-ci* (la « Loi ») a constitué le Conseil des corporations de la Couronne à titre de personne morale le 5 juin 1989. La *Loi* établit un cadre redditionnel pour sept corporations de la Couronne sous réserve des dispositions législatives englobant les conseils d'administration, les ministres responsables, l'Assemblée législative du Manitoba, le Conseil des corporations de la Couronne et, s'il y a lieu, la Régie des services publics. Les corporations de la Couronne visées par la *Loi* représentent la plupart des grandes corporations commerciales de la Couronne manitobaines. Le Conseil a pour rôle de faciliter, en collaboration avec chaque corporation, l'établissement de mandats et d'énoncés de mission clairs et de mesures du rendement cohérentes et efficaces, d'examiner les plans de dépenses en capital et pour l'ensemble de la corporation et de veiller à ce que les pratiques des corporations de la Couronne soient uniformes, le cas échéant.

ACTIVITÉS DU CONSEIL AU COURS DU TRIMESTRE

Le Conseil a publié son *Rapport du troisième trimestre 2008*.

Le personnel a terminé l'examen de la Société des alcools du Manitoba. Cet examen portait sur la gouvernance, les plans d'entreprise et les initiatives stratégiques.

À la demande du ministre responsable, le Conseil continue d'évaluer la formation des directeurs relativement à la gestion financière et à la gestion des risques. Dans le cadre de cette demande, le personnel a examiné et actualisé les documents de formation des directeurs concernant la gouvernance. Il a également offert une séance d'orientation relativement à la gouvernance, le 23 octobre 2008.

La *Loi* a été modifiée le 9 octobre 2008 par la suppression de « Venture Manitoba Tours Ltd. » de son Annexe; cette corporation n'est donc plus visée par les dispositions de la *Loi*.

PRÉSENTATIONS DEVANT LE CONSEIL

Aucune présentation n'a été faite devant le Conseil au cours de la période visée par le rapport.

This information is also available in English.

RAPPORT DU QUATRIÈME TRIMESTRE 2008

CONSEIL DES CORPORATIONS DE LA COURONNE Une corporation de la Couronne du Manitoba

VUE D'ENSEMBLE DES ÉTATS FINANCIERS

POUR LA PÉRIODE D'UN AN AYANT PRIS FIN LE 31 DÉCEMBRE 2008 (NON VÉRIFIÉS)

Les dépenses de fonctionnement sont recouvrées des corporations de la Couronne par l'imposition de cotisations allouées au prorata et déterminées en fonction des recettes de chaque corporation. Les cotisations sont prises en compte dans les états financiers au moment où les frais connexes sont engagés.

Les dépenses pour cette période correspondent aux dépenses pour la même période de l'an dernier.

Balance Sheet (unaudited)			Statement of Income and Reserve Reflecting Net Investment in Capital Assets (unaudited)		
(thousands of dollars)			(thousands of dollars)		
	December 31			Year ended	
	2008	2007		2008	2007
Assets			Income		
Current:			Recoveries from corporations through levies	\$720	\$706
Cash	\$608	\$513	Interest	9	12
Accounts receivable	<u>6</u>	<u>9</u>		729	718
	614	522	Expenses	730	723
Capital assets	0	1	Excess (deficit) of income over expenses	\$ (1)	\$ (5)
	<u>\$614</u>	<u>\$523</u>	Reserve reflecting net investment in capital assets, beginning of period	1	6
Liabilities and Reserve Reflecting Net Investment in Capital Assets			Reserve reflecting net investment in capital assets, end of period	<u>\$ 0</u>	<u>\$ 1</u>
Current:			Notes to Financial Statements December 31, 2008 (unaudited)		
Accounts payable and accrued liabilities	\$146	\$102	1. These financial statements should be read in conjunction with the Crown Corporations Council's 2007 Annual Report.		
Levies received in advance	112	162	2. These interim financial statements have been prepared following the same accounting policies that are disclosed in the Crown Corporations Council's Annual Report.		
Due to Manitoba Crown corporations	<u>141</u>	<u>78</u>			
	399	342			
Retirement allowances and other benefits payable	<u>215</u>	<u>180</u>			
	614	522			
Reserve reflecting net investment in capital assets	0	1			
	<u>\$614</u>	<u>\$523</u>			